

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 janvier 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 45 + 11 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. FOLLENIUS

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, L. STEINMETZ, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, S. SCHMIDT - Suppléant -, S. LEICHTWEIS, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. E. WAGNER - Pouvoir à M. F. GERBER -, G. REUTENAUER, J.M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, MM. C. WINDSTEIN, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, J.L. RINIÉ, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER-.

Délibération n°11 : Participation financière de la Communauté de Communes aux travaux de voirie, sous maîtrise d'ouvrage de la CeA sur la section Dossenheim-sur-Zinsel / Bouxwiller de la RD133

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin du 19 juin 2017 approuvant le plan « territoires connectés et attractifs 2017-2021 » et adoptant les règles de cofinancement des projets routiers,

Vu la délibération n°2 du Conseil communautaire du 5 juillet 2018 décidant la participation financière de la Communauté de Communes à hauteur de 10 % aux travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Bas-Rhin, de contournement de la commune de Dossenheim-sur-Zinsel sur la base d'un coût H.T. de travaux restant à réaliser de 2 140 000 €,

Vu le projet de travaux de voirie, sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace, sur la section Dossenheim-sur-Zinsel / Bouxwiller de la RD133,

Vu l'avis favorable des Maires réunis en Conférence des Maires le 13 janvier 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2022,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** de PARTICIPER** financièrement aux travaux de voirie, sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace, sur la section Dossenheim-sur-Zinsel / Bouxwiller de la RD133 ;

*** de PRECISER**

- que le coût de ces travaux est estimé à 5 800 000 € HT décomposé comme suit :
 - Déviation de Griesbach-le-Bastberg : 1 700 000 € HT ;
 - Aménagement sur place de la RD 133 : 4 100 000 € HT ;

- que la participation financière de la Communauté de Communes à cette opération est fixée à
 - 10 % du coût HT de la déviation de Griesbach-le-Bastberg, soit 170 000 € ;
 - 20 % du coût HT de l'aménagement sur place de la RD133 entre la déviation de Griesbach-le-Bastberg et le giratoire avec la RD117 à Bouxwiller, soit 820 000 € ;
- que le montant définitif de cette participation financière sera calculé à partir des sommes réellement dépensées par les parties pour les études, acquisitions foncières et travaux nécessaires à la réalisation de l'opération, mais ne pourra être supérieur au montant de 990 000€ préalablement estimé ;

* **d'INSCRIRE** au budget les 990 000 € de participation maximale ;

* **d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer avec la Collectivité européenne d'Alsace une convention de cofinancement concernant cette opération ainsi que tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président